

**DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
23 mars 2023**

- ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Conseil conjoint Commune-Cpas - Bilan social de l'année 2022

2. Conseil conjoint Commune-Cpas - Rapport d'activités 2022 du Plan de Cohésion sociale

3. Conseil conjoint Commune-Cpas - Le centre mena en 2023.

4. Procès-verbal de la séance du 23 février 2023

Approuve le procès-verbal de la séance antérieure

5. Proposition d'adhésion à l'intercommunale Ecetia

Il est proposé au Conseil d'adhérer à l'intercommunale ECETIA, , composée de quatre secteurs, à savoir les secteurs « Droit commun », « Immobilier », « Management opérationnel et Conseil externe » et « Promotion Immobilière Publique ».

6. Projet européen LEADER - Dossier de candidature du GAL 2023-2027 - Approbation - Assesse

Dans le cadre de l'appel à projet concernant les candidatures LEADER/GAL, les Conseils communaux des communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey ont fait le choix de déposer un seul dossier de candidature commun aux GALs Condroz-Famenne et celui du Pays des Tiges et Chavées. Le Conseil communal d'Assesse lors du Conseil du 23 juin 2022 a validé son intention de déposer un dossier de candidature à la reconnaissance du Parc naturel Coeur de Condroz et en séance du 08 novembre 2022 a confirmé deux des aspects de cette candidature, à savoir la composition du Partenariat Public Privé (PPP) ainsi que la formule mixte de répartition des parts locales entre communes. Il convient au Conseil communal d'Assesse de valider le projet de Stratégie de Développement Local (SDL) élaboré par le PPP afin de permettre le dépôt officiel du dossier de candidature dans les délais impartis.

7. ASBL APPEL - Octroi d'une subvention inscrite nominativement au budget - Délégation au Collège communal

Il est proposé au Conseil communal de déléguer au Collège communal, pour l'exercice 2023, l'octroi de subvention pour le fonctionnement de l'ASBL APPEL dans les limites des crédits qui sont inscrits à cet effet au budget et approuvés par l'autorité de tutelle.

8. Ecoles - Frais d'internet - Octroi d'une subvention nominativement inscrite au budget - Délégation au Collège communal

Il est proposé au Conseil communal de déléguer au Collège communal, pour l'exercice 2023, l'octroi de subvention pour les frais d'internet pour les écoles libres dans les limites des crédits qui sont inscrits à cet effet au budget et approuvés par l'autorité de tutelle.
Le Collège communal fera annuellement rapport au Conseil communal sur les subventions qu'il a octroyées.

9. ASBL ACSTA - Octroi d'une subvention inscrite nominativement au budget - Délégation au Collège communal

Il est proposé au Conseil communal de déléguer au Collège communal, pour l'exercice 2023, l'octroi de subvention pour le fonctionnement de l'ASBL ACSTA dans les limites des crédits qui sont inscrits à cet effet au budget et approuvés par l'autorité de tutelle.

10. Ecoles - Location de salles/chapiteaux - Octroi d'une subvention nominativement inscrite au budget - Délégation au Collège communal

Il est proposé au Conseil communal de déléguer au Collège communal, pour l'exercice 2023, l'octroi de subvention pour les locations de salles et/ou chapiteaux pour les écoles dans les limites des crédits qui sont inscrits à cet effet au budget et approuvés par l'autorité de tutelle.
Le Collège communal fera annuellement rapport au Conseil communal sur les subventions qu'il a octroyées.

11. Régie communale des Sports - Octroi d'une subvention nominativement inscrite au budget - Délégation au Collège communal

Il est proposé au Conseil communal de déléguer au Collège communal, pour l'exercice 2023, l'octroi de subvention pour le fonctionnement de la RCA dans les limites des crédits qui sont inscrits à cet effet au budget et approuvés par l'autorité de tutelle.
Le Collège communal fera annuellement rapport au Conseil communal sur les subventions qu'il a octroyées.

12. Fabriques d'église - Octroi de subventions inscrites nominativement au budget - Délégation au Collège communal

Il est proposé au Conseil communal de déléguer au Collège communal, pour l'exercice 2023, l'octroi des subventions extraordinaires pour les fabriques d'église dans les limites des crédits qui sont inscrits à cet effet au budget et approuvés par l'autorité de tutelle.
Le Collège communal fera annuellement rapport au Conseil communal sur les subventions qu'il a octroyées.

13. Mise en œuvre de la ZACC (Gendarmerie) - Cahier des charges - Approbation

Le Collège communal demande au Conseil communal d'approuver le cahier des charges de l'opération ayant pour objet "Vente avec charges de terrains pour la construction de logements, d'une nouvelle voirie de liaison et d'aménagements paysagers" concernant la ZACC Gendarmerie à Assesse, rédigé par le BEP.

14. Rapport annuel PCDR 2022 - Actualisation de la composition de la CLDR

- rapport annuel 2022 du PCDR
- validation composition de la CLDR

15. Projet PCDR 1.1: création voies lentes - phase 1: convention relative à la mise à disposition du domaine régional et la reprise de la voirie

Convention de droit de jouissance des tronçons du projet PCDR 1.1 impactant le domaine régional.

16. RCAS - Approbation des comptes 2022 de la Régie des sports et ses annexes : rapport du Collège des commissaires, du bilan et du compte de résultats 2022, du rapport d'activités 2022 et du plan d'entreprise 2023

Il est demandé au Conseil d'approuver les comptes 2022 et ses annexes : rapport du Collège des Commissaires, rapport d'activité 2022 et Plan d'entreprise 2023 de la Régie communale autonome des sports

17. Régie des Sports d'Assesse - Décharge donnée aux Administrateurs

Description

L'article 554 du Code des sociétés stipule qu'« *après l'approbation des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts ou en contravention du présent code, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.* »

Lorsque la décharge est accordée, l'administrateur est alors considéré comme ayant exercé son mandat correctement.

Il est par conséquent demandé au Conseil communal ("Assemblée générale") de décharger les administrateurs et les commissaires de leur responsabilité contractuelle, les comptes de la Régie des Sports d'Assesse pour l'année 2022 ne contenant ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la Régie.

18. Remplacement d'un Administrateur pour la Régie des Sports

Suite à la démission de M. Jeanne comme Administrateur de la Régie des Sports et membre du bureau exécutif, j'attire votre attention sur le fait qu'il y a lieu de le remplacer.

19. Demande d'avis de la commune d'Assesse sur le projet de plan d'aménagement forestier (PPAF) des bois d'Assesse

Le Conseil est invité à remettre un avis sur le projet de plan d'aménagement forestier (PPAF) des bois d'Assesse

20. ORES: Eclairage public – Fin de la période d'extinction nocturne & options proposées pour la suite

Demande de positionnement de la part d'ORES suite à la période test d'extinction nocturne

21. CCCSR - RUE SOUS-LES-PRES ET RUE DE BAIVE - Règlement Complémentaire de Circulation Routière

Création d'un Règlement complémentaire de roulage suite à la décision du Collège du 4 avril 2022.

22. Cœur de Crupet - Règlement Complémentaire de Circulation Routière

Dans le cadre des travaux du Cœur de Crupet, une série de nouveaux aménagements sont soumis à un règlement complémentaire de circulation routière.

23. FOURNITURE ET LIVRAISON DE SIGNALISATION 2023 - Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé

FOURNITURE ET LIVRAISON DE SIGNALISATION 2023

24. MARQUAGES PERMANENTS EN ENDUITS A CHAUD EXTRUDES (THERMOPLASTIQUE) - Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé

Marquages permanents en enduits à chaud extrudés (thermoplastiques)

Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions du cahier des charges type « QUALIROUTES »
- Chapitre L.4.2.